

La maîtrise des risques clients par secteur professionnel

120 avenue Ledru-Rollin  
 75011 PARIS  
 Tél : 01 55 65 04 00  
 Fax : 01 55 65 10 12

Mail : [codinf@codinf.fr](mailto:codinf@codinf.fr)  
 Web: <https://www.codinf.fr>

Directeur de publication :  
 John MADZELA  
 Rédacteur :  
 Alain WOLGENSINGER

# LA LETTRE CODINF



## CARAMBA, ENCORE RATÉ !

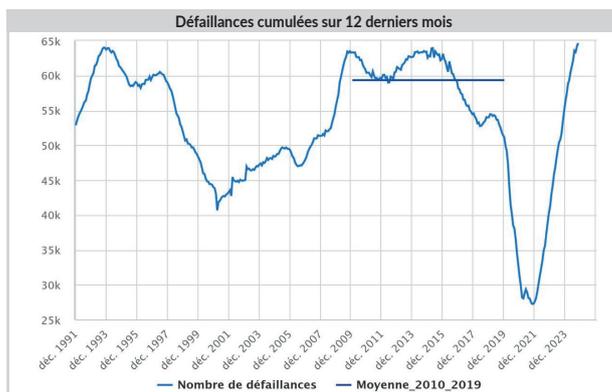
En dépit de nos espoirs répétés, la courbe des défaillances d'entreprises ne s'est pas encore inversée : elle bat même un record avec 64 650 défaillances (en cumulé sur 12 mois) :

La moyenne mensuelle reste à son plus haut depuis 2010 :

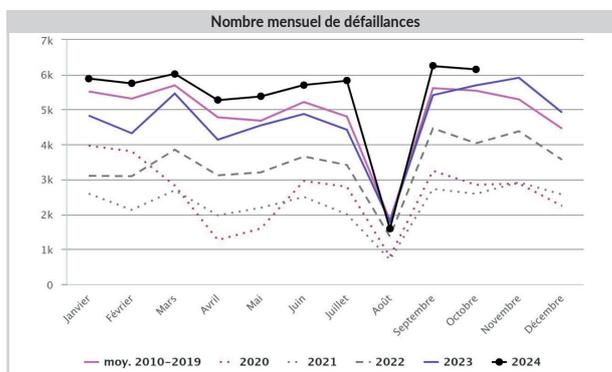
Pourtant les schémas observés semblent évoquer un rattrapage post-COVID plus qu'un effondrement, sans doute accentué par les remboursements des PGE - Prêts garantis par l'Etat auxquels les plus faibles ne peuvent faire face.

Dans cet ensemble, un trait de lumière : le nombre de défaillances d'ETI et de grandes entreprises est resté stable. Donc pas d'augmentation des faillites à effets collatéraux (les plus redoutées).

Nous surveillerons si novembre gèle cette tendance ou affiche un redoux (selon les chiffres 2010-2019, cela pourrait/ devrait se produire).



Source : BDF



Source : BDF

## CHORUS PRO : ET MAINTENANT ?

Du nouveau pour l'arrivée de la facturation électronique (obligatoire pour les grandes entreprises à compter de septembre 2026) : l'État a annoncé mi-octobre qu'il mettait fin à la transformation progressive de Chorus Pro vers son Portail Public de Facturation (PPF). Faute de budget notamment.

Ce portail devait proposer à toutes les entreprises (en particulier les TPE) une plateforme offrant un service minimum gratuit pour déposer, transmettre, réceptionner et archiver leurs factures électroniques.

Charge aux Plateformes de Dématérialisation Partenaire (PDP) privées (plus de 70 immatriculées pour l'heure) de proposer aux entreprises des services payants plus élaborés. Cela devrait leur faciliter la tâche à ces dernières... encore que... Car certains cabinets comptables pourraient proposer ce service inclus gratuitement dans leurs prestations. Mais probablement les TPE voire petites entreprises seront-elles impactées, elles qui souvent n'ont pas de comptable.



## DO YOU SPEAK « FRIEND SHORING » ?

Saluons le petit dernier des acronymes liés au commerce mondial. On connaissait l'« Offshoring » : politique d'achat axée sur les pays Low Cost peu chers mais éloignés. Puis le « Near-Shoring » centré sur des pays fournisseurs proches, donc livrant plus rapidement. Puis le « Reshoring » privilégiant la souveraineté industrielle, ré-encensée après que la période COVID ait révélé nos dépendances extérieures. Le « Friend-Shoring » c'est une politique d'achats qui privilégie les pays amis (selon les alliances géopolitiques).

Que nous rappelle ce nouvel anglicisme ? (1) Les tensions géopolitiques pèsent sur les relations entre Etats. Et (2) Des opportunités nouvelles sont créées pour nos entreprises françaises auprès de pays « amis ».

## QUIZ / LE SAVIEZ-VOUS ?

« Un écrit est toujours nécessaire dans les Marchés Publics », Vrai ou Faux ?

REPONSE : Faux

En principe, un marché public est un contrat écrit.

Au-delà du seuil de 25 000 euros HT, chaque marché est nécessairement conclu par écrit (Article R2112-1 du Code de la Commande Publique). Et donc : sous le seuil de 25 000 euros HT, il est possible de conclure un contrat oral (!) Au-delà et jusque 40 000 euros HT, l'acheteur public peut passer un marché certes écrit... mais sans publicité ni mise en concurrence préalables (Article R2122-8). Ce sont des marchés dits de Gré à Gré. Ce formalisme léger - certes sous conditions - semble impensable dans le privé. Les marchés publics méritent-ils, comme bien des entreprises privées le pensent, qu'on les rejette ?...



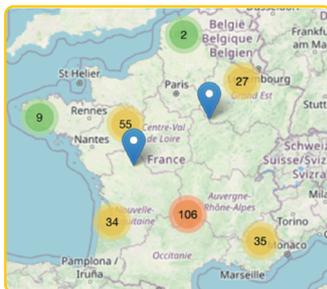
## COIN CONSEIL

Pourquoi ne pas se tourner vers la clientèle des SCOP ?

Pourquoi ne pas se tourner vers la clientèle des SCOP ?

L'entreprise de verres DURALEX vient d'opter pour ce statut pour amorcer sa phase de redressement. Certains champions hexagonaux sont d'ailleurs des SCOP : ainsi la société UP (ex-Chèque Déjeuner), leader des titres-restaurants. Ces SCOP sont un vivier significatif : au moins 270 entreprises industrielles.

Les salariés associés élisent leur dirigeant, et adoptent certains principes de gestion prudents. En particulier : en moyenne 40 à 45% des bénéfices (autant que pour les salariés) sont fléchés vers les réserves, impartageables et définitives, afin de consolider le développement futur.



Source: industrie.coop/annuaire

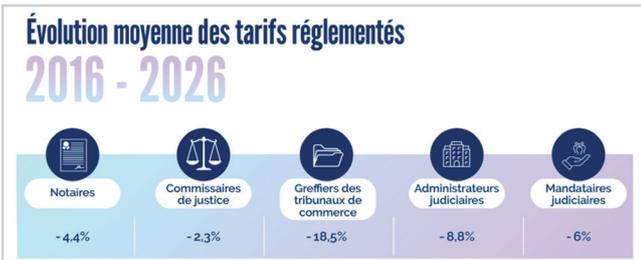
**Notre conseil :** il est raisonnable de miser sur une perspective de pérennité plus favorable. Sans confiance aveugle pour autant (des incidents de paiement nous ont parfois été signalés, même avec des SCOP de grande taille).

## PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES : L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE S'APPRÊTE À DÉPOSER SON BILAN ;-)

La Loi Croissance et Activité de 2015 avait assoupli les conditions d'installation de certaines professions réglementées dans le domaine du droit, afin d'en augmenter le nombre et faire baisser les tarifs.

Principaux concernés, par ordre d'importance : Notaires, puis les Commissaires de Justice (ex-Huissiers de Justice).

Huit ans plus tard, sous l'effet de la hausse du nombre d'offices (parfois spectaculaires : Notaires +54% !), les baisses de tarifs sont nettes : l'Autorité de la Concurrence doit en faire le bilan, notamment en termes de transparence.

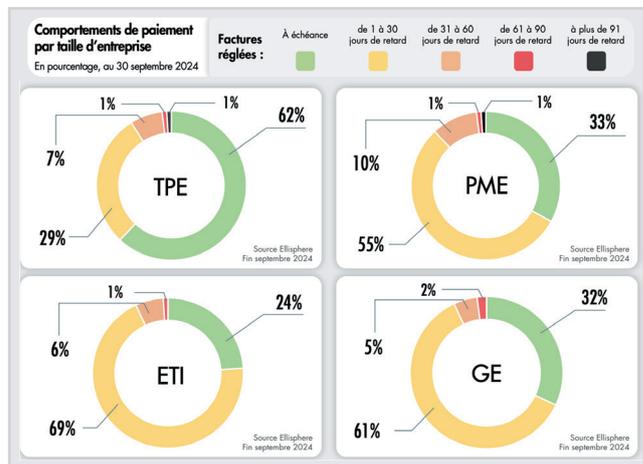


Source : Autorité de la Concurrence

## DÉLAIS DE PAIEMENT : LES PETITS SONT LES PLUS VERTUEUX

Le cabinet de renseignement financier Ellisphère vient de sortir une enquête qui fera sourire... ou grincer les dents : plus les entreprises françaises sont petites, plus elles acquittent leurs factures à l'échéance (62% des TPE !).

En comparaison, seul un tiers des PME (33 %) et des GE (32 %) et un quart des ETI (24 %) montrent la même vertu. Plus contre-intuitif : les retards sont devenus plus nombreux (dégradation de la situation oblige)... mais sont (légèrement) plus courts : moyenne de 17,5 jours (en légère baisse sur 2023). Là encore, les TPE font mieux que les autres.



Source : Ellisphère - Comportements de paiement - T3 2024

## LE B2C S'EN SORT MIEUX

Zoom sur le B2C : selon la dernière étude 2024 du Cabinet ALTARES, le B2C (ventes aux particuliers) s'en sort un peu mieux que le B2B (commerce entre entreprises) dans le contexte des défaillances d'entreprises :

- La hausse ralentit pour boulangeries, boucheries, poissonneries et salons de coiffure.
- Les défaillances baissent même chez les opticiens, primeurs, commerce de détail alimentaire, parfumeries et clubs de sport.

Accalmie comme l'offre l'oeil du cyclone ? Ou signe que l'onde de choc de l'inflation est passée et que la consommation reprend ? A suivre.

## RETARDS DE PAIEMENT FOURNISSEURS SANCTIONNÉS PAR LA DGCCRF (SUITE)

Montant sanction (en €)	Raison sociale	Siret	Date
900 000 €	MONOPRIX EXPLOITATION	55208329702537	08/10/2024
660 000 €	CONFRATERNELLE D'EXPLOITATION ET DE REPARTITION PHARMACEUTIQUE	53542053300015	25/10/2024
470 000 €	S.A.S. DXC TECHNOLOGY FRANCE	31526866400143	25/10/2024
300 000 €	DESCOURS ET CABAUD Rhône-Alpes-Auvergne	42482122100282	23/10/2024
165 000 €	PEUGEOT MOTOCYCLES	87555066700013	23/10/2024
150 000 €	S.A. D'HABITATIONS A LOYER MODÉRÉ PODELIHA	05720113900029	23/10/2024
111 000 €	S.A.S. QUINCAILLERIE SETIN	39347227900016	23/10/2024
100 000 €	S.A.S. TRELLEBORG	39193339700013	23/10/2024
90 000 €	S.A.S. GAMM VERT SYNERGIES OUEST	30887794300859	23/10/2024
64 000 €	S.A.S. COCA COLA MIDI	43366377000017	23/10/2024
57 000 €	EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE COMTE	34889929500201	23/10/2024
45 000 €	EMC2	43025481300032	23/10/2024
43 000 €	TRIGO France	79968745400022	23/10/2024
35 000 €	COLRUYT DISTRIBUTION FRANCE	78913978900018	23/10/2024
17 000 €	TOURRES ET CIE VERRERIES DE GRAVILLE	35650059500018	23/10/2024
11 000 €	SOCIETE DE DISTRIBUTION GAZ ET EAUX	31102292500102	23/10/2024

## PRÉSENCE DU CODINF AUPRÈS DES ORGANISMES PARTENAIRES

- Dates des Comités label RFAR : 1<sup>er</sup> et 15 octobre